



Perez &  
Ryssen-Lequint  
NOTAIRES

## QUESTIONNAIRE A COMPLETER POUR LA CONSTITUTION D'UNE SOCIETE

Afin de préparer la constitution d'une société, il convient de rassembler, dans la mesure du possible, de renseigner les informations suivantes :

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

- Forme de la société : Société civile, SCI, SARL, SNC, SA ...
- Nom de la société :
- Adresse du siège social :
- Capital social :
- Nombre de parts à créer :

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIES

▪ Répartition du capital (nom des associés, nombre de parts sociales et répartition entre associés) !

Nom / Prénom	Nombre de titres	Numérotation des titres

**Emploi : des fonds communs ou issus de donation/succession sont-ils utilisés pour souscrire au capital ?**

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DIRECTION

- Nom du/ des premier(s) dirigeant(s) et qualité (Président, Gérant) :
- Adresse :
- Durée des fonctions :

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE REGIME FISCAL

- Régime d'imposition sur les sociétés ou imposition sur le revenu ?

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES COMPTES SOCIAUX

- Date de clôture de l'exercice social :
- Date de clôture du premier exercice social :

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PERIODE DE FORMATION

*Liste des actes accomplis pendant la période de formation (signature de bail, de compromis ...)*

- ....
- ....
- ....

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA TRANSMISSION DES PARTS SOCIALES

*Modalités de transmission des parts (cocher la case correspondant à votre choix)*

- Libre entre associés et soumise à agrément pour toute autre personne
- Libre entre associés et en cas de liquidation de communauté si le conjoint est déjà associé, agrément s'il ne l'est pas ; agrément pour toute autre personne.
- Libre entre associés et en cas de liquidation de communauté même si le conjoint n'est pas associé ; agrément pour toute autre personne.
- Libre entre associés, en cas de liquidation de communauté si le conjoint est déjà associé, en cas de donation ou de succession aux héritiers ; agrément pour toute autre personne.
- Toujours soumise à agrément.

## RENSEIGNEMENTS EN CAS DE DEMEMBREMENT DE PROPRIETE DES PARTS SOCIALES

*Exercice du droit de vote en cas de démembrement de la propriété des parts (coche la case correspondant à votre choix).*

- Assemblée Générale Ordinaire (AGO) = usufruitier
- Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) = nu-propriétaire
- AGO et AGE = usufruitier